

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et GHS

Date d'effet : 05/12/2015

Révision : 05/12/2015

LIQUINOX

1 Identification de la substance/du mélange, de la société et de ce qu'elle fait.

1.1 Identificateur du produit

Nom commercial : LIQUINOX

Application de la substance / de la préparation : Détergent pour les mains (55)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur :

Alconox, Inc.
30 Glenn St., Suite 309
White Plains, NY 10603
Téléphone : 914-948-4040



Autres informations disponibles auprès de : Département de sécurité du produit.

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

ChemTel Inc.: (800)255-3924, +1 (813)248-0585

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 :

Classification selon la Directive 67/548/CEE ou la Directive 1999/45/CE :



GHS07

Irritant oculaire Catégorie 2A

Classification selon la Directive 67/548/CEE ou la Directive 1999/45/CE :



Xi ; Irritant

R38-41 : Irrite les yeux et la peau. R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

Information concernant des dangers particuliers pour les humains et l'environnement :

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul de la « Directive de classification générale pour les préparations de UE » dans sa version en vigueur la plus récente.

Système de classification :

La classification selon les éditions les plus récentes des listes UE, et complétée par les données de sociétés et de littérature.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté conformément à la réglementation CLP.

Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement : Avertissement

Composants d'étiquetage désignant les dangers :

Acide benzène sulfonique alkylé
Sulfonate de xylène sodium
Ethoxylate d'alcools

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et GHS

Date d'effet : 05/12/2015

Révision : 05/12/2015

LIQUINOX

Mentions de danger :

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H335 : Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Déclaration de mise en garde :

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P264 : Se laver vigoureusement après l'utilisation.

P261 : Éviter de respirer les poussières/les émanations/les gaz/les brouillards/les vapeurs/les aérosols.

P271 : Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.

P305+P351+P338 : SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P312 : Appeler un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette)

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P332+P313 : En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.

P337+P313 : Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment avec du savon et de l'eau

P403+233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé.

P501 : Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux /régionaux/nationaux/internationaux.

Autres descriptions relatives aux risques :**Classification et symboles Canadiens SIMDUT :**

D2B - Matériau toxique causant d'autres effets toxiques.

**Classifications NFPA (échelle 0 à 4)**Santé = 1
Incendie = 0
Réactivité = 0**Cotes HMIS (échelle 0 à 4)**

SANTÉ	1	
INCENDIE	0	
RÉACTIVITÉ	0	

Santé = 1
Incendie = 0
Réactivité = 0**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

3 Composition / informations relatives aux ingrédients**3.2 Caractérisation du produit : Mélange**

Description : Ingrédients dangereux du mélange figurant ci-dessous.

Numéros d'identification	Description	Poids %
CAS : 68081-81-2	Acide benzène sulfonique alkylé, Sel de sodium <i>Xi R38-41 ; Lésions des yeux 1, H318 ; Irritation de la peau 2, H315</i>	10 à 25 %
CAS : 1300-72-7 EINECS : 215-090-9	Sulfonate de xylène sodium <i>Xi R36/37/38 ; Irritation de la peau 2, H315 ; Irritant oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H335</i>	2,5 à 10%
CAS : 84133-50-6	Ethoxylate d'alcools <i>Xi R36/38 ; Irritation de la peau 2, H315</i>	2,5 à 10%
CAS : 68603-42-9 EINECS : 271-657-0	Diéthanolamide de noix de coco <i>Xi R36/38</i>	2,5 à 10%
CAS : 17572-97-3 EINECS : 241-543-5	Acide éthylènediaminetétra-acétique, sel de tripotassium <i>Xi R36/37/38</i>	2,5 à 10%

Information additionnelle : Pour les termes des phrases de risques énumérés voir section 16.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et GHS

Date d'effet : 05/12/2015

Révision : 05/12/2015

LIQUINOX

4 Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premier secours

Informations générales :

Conduire des personnes exposées à l'air frais.

Après l'inhalation :

Fournir de l'air frais ; consulter un médecin en cas de douleurs.

Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer pendant 30 mn. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Enlever les verres de contact, s'il y a lieu.

Rincer l'œil ouvert pendant 30 minutes sous de l'eau courante en soulevant de temps en temps les paupières supérieure et inférieure. Consulter immédiatement un médecin.

Après d'ingestion :

Ne pas faire vomir ; appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau.

Une personne qui vomit alors qu'elle est couchée sur le dos, doit être tournée sur le côté.

4.2 Les symptômes et effets les plus importants sont aigus et retardés :

Irritant, toutes voies d'exposition

4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial soient requis :

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible.

5 Mesures à prendre pour lutter contre le feu

5.1 Agents d'extinction :

Agents d'extinction appropriés :

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre des incendies plus importants avec des pulvérisations d'eau ou une mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange :

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible.

5.3 Conseil pour pompiers : Équipement de protection :

Porter un appareil autonome de protection respiratoire.

Porter des vêtements de protection complets.

6 Procédures en cas de déversements accidentels

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate.

Haut risque de glissement sur les fuites / déversements de produit.

6.2 Précautions environnementales :

Diluer avec une grande quantité d'eau.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations / dans l'eau de surface ou la nappe phréatique.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau fixant les liquides (sable, diatomite, liants d'acides, liants universels, sciure de bois).

Nettoyer soigneusement la zone affectée ; les produits nettoyants qui conviennent sont : Eau chaude

Éliminer le matériau contaminé comme déchet selon article 13. Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir section 7 pour des informations sur le maniement en toute sécurité.

Voir section 8 pour des informations sur l'équipement de protection personnel. Voir section 13 pour des informations sur l'élimination des déchets

7 Manutention et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Aucune précaution particulière n'est nécessaire si ce produit est utilisé correctement.

Informations sur la protection en cas de feu et d'explosion :

Aucune mesure spéciale requise.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et GHS

Date d'effet : 05/12/2015

Révision : 05/12/2015

LIQUINOX

7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, compris les éventuelles incompatibilités :

Stockage :

Prescriptions à appliquer pour les locaux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : Aucune exigence particulière.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage : Aucun(e)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Les ingrédients avec des données limites qui nécessitent la surveillance sur le lieu de travail :

Le produit ne contient aucune quantité correspondante de matériaux à données limites qui doivent être surveillés sur le lieu de travail.

Information additionnelle : Les listes en vigueur pendant la fabrication ont été utilisées comme base.

8.2 Contrôle de l'exposition :

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir loin de denrées alimentaires, des boissons et fourrages.

Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

Non pas requis dans des conditions d'utilisation normales.

Protection des mains :



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Il faut choisir le matériau du gant en fonction du temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation du matériau du gant.

Matériau des gants :

La sélection des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le délai de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection. NE PAS dépasser le délai de pénétration donné par le fabricant.

En cas de contact permanent, les gants fabriqués dans les matériaux suivants sont appropriés :

Caoutchouc butyle, BR

Caoutchouc nitrile, NBR

Caoutchouc naturel (NR)

Gants en néoprène

Protection oculaire :



Lunettes de sécurité

Des lunettes à coques sont recommandées pour le remplissage.

Protection du corps : Utiliser des vêtements de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques : Informations générales :

Apparence :

État :

Liquide

Couleur :

Jaune pâle

Odeur :

Inodore

Seuil d'odeur :

Non déterminé.

Valeur pH :

8.5

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et
GHS

Date d'effet : 05/12/2015

Révision : 05/12/2015

LIQUINOX

Changement de condition :	
Point de fusion / plage de fusion :	Non déterminé.
Point/plage d'ébullition :	100°C
Point d'éclair :	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Sans objet.
Température d'inflammation :	Sans objet.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammable :	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Risque d'explosion :	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.
Limites d'explosion :	
Inférieure :	Non déterminé.
Supérieure :	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C :	23 hPa
Densité :	1,08 g/cm ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Taux d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :	Miscible complètement.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
Dynamique :	Non déterminé.
Cinématique :	Non déterminé.
Teneur en solvant :	
Solvants organiques :	Non déterminé.
Teneur en solides :	Non déterminé.
9.2 Autres informations :	Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

10.2 Stabilité chimique :

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et stocké conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Réagit avec des agents fortement oxydant. Réagit avec des acides forts.

10.4 Conditions à éviter :

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible.

10.5 Matériaux incompatibles :

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SOx)

Oxydes d'azote

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Données toxicologiques : aucune donnée de toxicité n'est disponible pour ce produit :

Principal effet irritant :

Sur la peau : Irritant pour la peau et pour les muqueuses.

Sur les yeux : Fortement irritant avec risque de graves lésions aux yeux.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et GHS

Date d'effet : 05/12/2015

Révision : 05/12/2015

LIQUINOX

Informations toxicologiques additionnelles :

Le produit présente les dangers suivants selon la méthode de calcul des Directives de classification générales UE pour des préparations publiées dans la dernière version : Irritant

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Toxicité aquatique : Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité : Biodégradable.

12.3 Potentiel bio-accumulatif : Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible.

Information écologique additionnelle :

Notes générales :

Classe de pollution des eaux 1 (Règlement allemand) (Auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau.

Ne pas laisser le produit non dilué ou de grandes quantités de produit atteindre la nappe phréatique, des cours d'eau ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer les canalisations ou le fossé de drainage sans être dilué ou neutralisé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

12.6 Autres effets indésirables : Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible.

13 Précautions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation :

Des petites quantités peuvent être éliminées avec les déchets ménagers.

De faibles quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et lavées. Éliminer des quantités plus importantes conformément aux prescriptions des autorités locales.

Le tensioactif utilisé dans ce produit répond aux critères de biodégradabilité conformes à la Réglementation (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Les données à l'appui de cette assertion sont à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront présentées à leur demande ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Emballage non nettoyé :

Recommandation : L'élimination doit être fait conformément aux réglementations officielles.

Agents de nettoyage recommandés : Eau, conjointement avec les agents de nettoyage, si nécessaire.

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro d'identification de l'ONU :

DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA : Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport UN :

DOT, ADR, IMDG, IATA : Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

DOT, ADR, IMDG, IATA :

Classe : Non réglementé

Étiquetage : -

14.4 Groupe d'emballage :

DOT, ADR, IMDG, IATA : Non réglementé

14.5 Risques environnementaux :

Polluant maritime : Non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur : Sans objet.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Sans objet.

« Modèle de Régulation » de l'UN : Non réglementé

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et
GHS

Date d'effet : 05/12/2015

Révision : 05/12/2015

LIQUINOX

15 Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange : États-Unis (USA) :****SARA:****Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Section 313 (Listes spécifiques de substances chimiques toxiques) :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**TSCA (Loi américaine sur les substances toxiques) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**Proposition 65 (Californie) :****Produits chimiques connus pour causer des cancers :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez les femmes :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez les hommes :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Produits chimiques connus pour causer une toxicité de développement :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Catégories cancérigènes :****EPA (Agence de protection de l'environnement) :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**TLV (Limite seuil établie par ACGIH) :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**NIOSH-Ca (Institut national de la santé et de la sécurité professionnelle) :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**OSHA-Ca (Département de la santé et de la sécurité professionnelle) :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Canada :****Liste canadienne des substances domestiques (DSL) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste.**Liste canadienne de divulgation des ingrédients (limite 0,1%) :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**Liste canadienne de divulgation des ingrédients (limite 1%) :** Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.**15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.**16 Autres informations**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cela ne saurait pourtant pas constituer une garantie pour aucune propriété spécifique du produit et ne constitue pas une relation légale contractuelle valide.

Phrases correspondantes :

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H335 : Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

R41 : Risque de lésion oculaire sérieuse.

R38-41 : Irrite les yeux et la peau.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

Sigles et abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport de matières dangereuses par la route.

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses.

DOT : Ministère du transport américain.

IATA : Association internationale du transport aérien.

GHS : Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.

ACGIH : Colloque américain des hygiénistes industriel gouvernementaux.

NFPA : Agence américaine de protection contre les incendies (USA).

HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux (USA).

SIMDUT : Système d'information sur les matériaux dangereux sur les lieux de travail (Canada).

COV : Composés organiques volatils (USA, UE).

CL50 : Concentration létale, 50 pourcent.

DL50 : Dose létale, 50 pourcent.